



PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le comité syndical du SIRP CURSAN/LOUPES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic CAURRAZE.

Nombre en exercice : 06

Présents : 05

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : M. Ludovic CAURRAZE, M. Cédric MAUGER, Mme TEYCHENEY Agnès (suppléante), M Denis THOMAS, Mme Vina SEEDOYAL, Mme Nathalie BARRIERE, Mme LOPES Marie-Jocelyne (suppléante)

Absent excusé : M. Aurélien FREMONT représenté par Mme TEYCHENEY Agnès (suppléante)

Secrétaire de séance : Mme Vina SEEDOYAL

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du dernier procès-verbal
- 2- D21092023: choix du prestataire informatique comptabilité et facturation cantine garderie
- 3- Questions diverses



I – Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 27 juin 2023 est approuvé par les membres présents à la séance.

II – N° D21092023 : Objet : Choix du prestataire logiciel comptabilité et facturation cantine garderie

Suite à la présentation des différents devis, le conseil syndical décide de choisir le logiciel de l'entreprise CONSOLUCE avec une répartition détaillée ci-dessous :

Abonnement annuel HT 530€

Prestation :

- Reprise des données 193€ HT



- Installation 130€ HT
- Paramétrage et formation 750€ HT
- Pointage cantine garderie 325€ HT

Total de la prestation : 1 398€ HT soit 1 677.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE la mise en place des nouveaux logiciels de l'entreprise COSOLUCE (comptabilité et facturation cantine garderie)**
- **AUTORISE M. le Président à signer tous documents relatifs au changement de prestataire**

III- Questions diverses

- Présentation du matériel (lave-vaisselle, friteuse, cellule de refroidissement) en vente ou vendu
- La commune de Cursan demande l'autorisation au SIRP d'utiliser le restaurant scolaire pour les vœux du maire
- Suite à la fin des travaux du restaurant scolaire une visite est organisée pour les parents d'élèves
- Présentation du projet de centre de loisirs en partenariat avec la CDC février et avril 2024, les élus envisagent une participation financière, organisation du rendez-vous de présentation du projet
- Un point est fait sur les prévisions du nombre d'élèves sur les prochaines rentrées scolaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Compte rendu sommaire affiché le 27 septembre 2023

Délibération	Objet	Votes
D21092023	choix du prestataire logiciel comptabilité et facturation cantine garderie	Approuvée

Le Président, Ludovic CAURRAZE		La secrétaire, Vina SEEDOYAL	
---	--	---	--